



EAJE du Campus de la Doua
43 Boulevard du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE Cedex
Tel: 04.72.43.29.91.
Email: morgane.bertrand@univ-lyon1.fr
Site web: <http://cle.univ-lyon1.fr>

LE CONTRAT D'ACCUEIL

Même si l'engagement d'occuper une place régulière est pris pour toute l'année scolaire (et jusqu'à l'entrée de l'école si besoin), les contrats sont renouvelés pour chaque période suivante :

- * Septembre à Décembre
- * Janvier à Juillet

Cette souplesse permet d'adapter au mieux le contrat de garde aux besoins des parents.

Dans ce contrat, le parent choisit :

- Les jours de présence hebdomadaires de l'enfant
- Les horaires de présence précis quotidiens de l'enfant

Une fois le contrat signé, le parent peut toutefois encore :

- Annuler une présence, à condition d'avoir prévenu au moins 2 semaines à l'avance
- Ajouter une présence, en fonction des créneaux disponibles, en concertation avec la directrice.

Toutes les heures prévues dans le contrat sont donc facturées systématiquement, sauf certains cas de maladie (après une période de carence), d'éviction, ou d'hospitalisation.

Le véritable déroulement du planning ne débute qu'après une période d'adaptation.

Le respect des horaires précisés dans le contrat est impératif. S'ils ne sont finalement pas adaptés aux besoins réels de la famille, ils sont réajustés en concertation avec la directrice.